



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

26 JANVIER 2021

L'an 2021, le 26 janvier à 20h15, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 18/01/2021.

Etaient présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Patricia BOUCAULT ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Alexis JOLY ; Thérèse MONNET ; Mickael YOU ; Florent BONDU.

Absents excusés : Marie ALONSO donne pouvoir à Gisèle GESLIN ; Céline ROUSSEL.

Absents :

Secrétaire de séance : Thérèse MONNET

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 est accepté à l'unanimité.

2021-01-01- FINANCE : SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour et cela est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes :

- Prolongement du chemin piétonnier (RD53). Le coût prévisionnel de cette opération est de 5 469.87€HT.
- Réalisation d'un plateau entre l'école et le parking pour sécuriser et accéder à l'école primaire. Le coût prévisionnel de cette opération est de 41 395€HT.
- Achat d'une balise lumineuse d'alerte. Le coût prévisionnel de cette opération est de 890€HT.
- Achat de deux radars pédagogique à l'entrée de l'agglomération (rue de Bellevue et rue de la Promenade). Le coût prévisionnel de cette opération est de 4104€HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisées.*

2021-01-02- FINANCE : LOYER DU COMMERCE

Madame BOUCAULT Patricia, intéressée, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire informe que compte tenu de la crise sanitaire actuelle (COVID-19), le bar-restaurant-commerce (représenté par la SARL La Bizolais) sis 1 contour René Gisteau a vu son activité de bar-restaurant fermée plusieurs mois.

Monsieur le Maire propose d'accorder une remise gracieuse totale de la somme de 2 160€TTC correspondant aux loyers d'avril-mai-juin-décembre 2020 et janvier-février 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ *d'accorder la remise gracieuse totale d'un montant de 2 160€TTC correspondant au bail commercial du bar-restaurant-commerce pour les mois d'avril-mai-juin-décembre 2020 et janvier-février 2021.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à émettre les mandats d'annulation correspondants.*

2021-01-03- FINANCE : FIXATION DU MONTANT FACTURÉ AU SIRS CHELUN-EANCÉ-FORGES-LA-FORET POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SECRETAIRE – ANNEE 2021

Madame BOUCAULT Patricia réintègre l'assemblée.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre la commune et le SIRS Chelun-Eancé-Forges-la-Forêt pour la mise à disposition de l'adjointe administrative territoriale de la commune au SIRS.

Comme indiqué dans cette convention, la commune doit facturer au SIRS le temps passé par l'adjointe administrative. Monsieur le Maire présente l'état des frais pour l'année 2021 (correspondant aux heures réalisées en 2020).

Conformément à l'état des frais présenté, Monsieur le Maire propose de facturer le SIRS Chelun-Eancé-Forges-la-Forêt la somme de 1339.20€.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- ✓ *de facturer le SIRS Chelun-Eancé-Forges-la-Forêt la somme de 1 339.20€ correspondant à la mise à disposition de la secrétaire de mairie.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.*

2021-01-04 – LOGEMENT COMMUNAL : FIXATION DU MONTANT DU LOYER – 3 CONTOUR RENÉ GISTEAU

Monsieur le Maire informe que l'acte de vente concernant le bien situé 3 contour René Gisteau va prochainement être signé.

Il convient donc de fixer le montant du loyer qui sera demandé au locataire.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ *de reporter ce point à la prochaine séance.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.*

2021-01-05- URBANISME : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 5 RUE DU TRAIT SAINT-JEAN

Monsieur le Maire informe que la commune a été destinataire le 21 décembre 2020 d'une déclaration d'intention d'aliénée enregistrée sous le numéro DIA 035 103 20 00003 concernant la vente d'un bien tel que décrit ci-après :

- bâti sur terrain, situé 5 rue du Trait Saint Jean d'une superficie totale de 3435m², issue de la parcelle cadastrée C83, C84, C85, C86p, pour un prix de 173 000€ auquel s'ajoute les frais de notaire.
- et appartenant à M.WILLIAMS James et Mme SWAIN Susan.

Il rappelle la délibération n°2020-69 du 20 octobre 2020 instaurant le droit de préemption urbain en zone U et AU.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à bulletins secrets avec 10 voix pour et 1 voix contre:

- ✓ *de préempter le bien situé 5 rue du Trait Saint Jean cadastré C83, C84, C85, C86p au prix de 173 000€ auquel s'ajoute les frais de notaire.*
- ✓ *autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-01-06- MATÉRIEL : MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE MISE A DISPOSITION ET DÉFINITION D'UN MONTANT POUR LE REMPLACEMENT D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION

Monsieur le Maire indique qu'il faudrait mettre en place un contrat de mise à disposition dans le cas où des administrés louent des panneaux de signalisation.

Un montant de remplacement devra être indiqué dans ce contrat afin d'avoir la possibilité de facturer le locataire en cas de détérioration, perte ou non restitution du panneau.

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en place un contrat de mise à disposition des panneaux qui sera complété à chaque fois.*
- ✓ *de fixer le prix de remplacement d'un panneau à 120€TTC l'unité. Ce montant sera facturé en cas de perte, détérioration ou de panneau non restitué.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-01-07- SMICTOM : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2019.

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- ✓ *d'approuver le rapport d'activités 2019 du SMICTOM.*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.*

2021-01-08- DIVERS

- Lignes directrices de gestion : présentation du dossier qui a été soumis au comité technique en décembre 2020.
- Plan communal de sauvegarde
- Commission fleurissement : réunion le mardi 2 février à 15h.
- Sentier pédestre – Le Pont d'Yvay
- Commission voirie – mise en sécurité du bourg
- Règlement de cimetière : date de commission à définir.

Heure de début : 20h15

Heure de fin : 23h00